



COMMUNE NOUVELLE

www.ville-lelude.fr   

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024 :

I. Affaires générales

- Conventions de mise à disposition de terrains et de locaux entre la commune nouvelle du Lude et le CCAS

II. Affaires financières

- Décision Modificative n°3 – Budget principal : régularisation sur amortissements de frais d'études
- Décision Modificative n°4 – Budget principal : amortissement de l'avance de la subvention DETR perçue dans le cadre de la construction des bâtiments industriels
- Décision Modificative n°5 – Budget principal : complément de crédits à l'opération 101 en investissement
- Refacturation aux communes du coût des enfants scolarisés en classe Ulis au Lude
- Signature d'un contrat de location de débit de boissons (Licence IV)
- Détermination du tarif de cession des bâtiments industriels sis rue des Cerisiers
- Zone « France Ruralités Revitalisation » - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération prévue à l'article 1466 G
- Zone « France Ruralités Revitalisation » - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques
- Zone « France Ruralités Revitalisation » - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

III. Urbanisme

- Modalité de la concertation préalable du code de l'environnement dans le cadre de la PIORT